

**DECISION DU DIRECTEUR
N° 2025-11**

Objet : Attribution du marché de travaux pour la sécurisation des réseaux d'eau potable - Interconnexion des réseaux des communes de Barbentane et de Rognonas

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-18 du 26 mai 2021, acte par lequel l'assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de passer et contractualiser les marchés passés selon la forme d'une procédure adaptée ;

Vu l'avis de la commission MAPA réunie en séance le 09 décembre 2025 ;

Vu l'analyse des plis ;

Pour rappel les caractéristiques du marché sont :

NATURE DU MARCHÉ :	☒ Travaux ☐ Fournitures ☐ Services
OBJET :	Marché de travaux pour la sécurisation des réseaux d'eau potable - Interconnexion des réseaux des communes de Barbentane et de Rognonas. Le programme de travaux objet du présent marché comporte principalement les réalisations suivantes : • création d'une station de surpression (lot 1), • équipement de la station de surpression (lot 1), • raccordement de la station aux réseaux communaux de Rognonas et de Barbentane (lot 2).
TECHNIQUE D'ACHAT :	Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée. Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.
CCAG DE REFERENCE :	☐ Fournitures courantes et services ☒ Travaux ☐ Maîtrise d'œuvre ☐ Marchés industriels ☐ Prestations intellectuelles ☐ Techniques de l'information et de la communication

ALLOTISSEMENT :	- LOT N°1 : GENIE CIVIL ET EQUIPEMENTS - LOT N°2 : RESEAUX DIVERS ET AMENAGEMENTS DE SURFACE	Envoyé en préfecture le 10/12/2025 Reçu en préfecture le 10/12/2025 Publié le 10/12/2025 ID : 013-878802396-20251210-2025DECDIR11-AU Berger Levrault
CODES CPV :	• Lot n°1 : - 45247270-3 - Travaux de construction de réservoirs - 45232152-2 - Travaux de construction de stations de pompage • Lot n°2 : - 45232100-3 - Ouvrages annexes pour canalisations d'eau - 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau	

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux pour la sécurisation des réseaux d'eau potable - Interconnexion des réseaux des communes de Barbentane et de Rognonas aux candidats :

Lot 1 :

Groupement RIVASI BTP, SAUR, JP INDUSTRIE

RIVASI BTP (mandataire)
16 Avenue du Lieutenant Cheynis
26 160 LA BATIE ROLLAND
SIRET N° 582 980 306 00010

SAUR
16 Rue Joseph Boglio
83 980 LE LAVANDOU
SIRET N° 339 379 984 05975

JP INDUSTRIE
3036 Avenue Kennedy - ZI St Césaire
30 900 NIMES
SIRET N°439 111 428 00033

Montant de l'offre retenue : 515 063,86 € HT soit 618 076,63 € TTC.

Lot 2 :

Entreprise EHTP
ZI des Iscles – Impasse des Galets
13 834 CHATEAURENARD Cedex
SIRET N° : 439 987 405 00024

Montant de l'offre retenue : 1 759 943,00 € HT soit 2 111 931,60 € TTC.

Information de la présente décision sera faite au prochain conseil d'administration.

FAIT A ST ANDIOL, le 10 décembre 2025

Le Directeur,
Charles BRUN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la REGIE, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

L'acte peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.